

Accusé de réception en préfecture
087-218708501-20241224-14165-AU-1-1
Reçu le 24/12/2024

République Française

MAIRIE DE LIMOGES
(Haute-Vienne)

Service Funéraire
Direction citoyenneté et accueil des usagers

DECISION
**FIXANT LES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET AUTRES
PRESTATIONS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025**

Le Maire de la Ville-de-Limoges (Haute-Vienne),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 2 et L.2122-23,

Vu la délibération n°4 du conseil municipal en date du 12 novembre 2020 relative à l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 précités,

Vu la délibération n° 59 du conseil municipal en date du 13 décembre 2022 fixant les tarifs des concessions de terrains et autres prestations et créant de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024,

Vu la décision en date du 28 décembre 2023 fixant les tarifs des concessions pour les columbariums des cimetières de Louyat et de Beaune-les-Mines et autres prestations à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs des concessions de terrains, des cases de columbarium et des cavurnes des cimetières de Louyat, de Landouge et de Beaune-les-Mines, ainsi que ceux d'autres prestations à compter du 1^{er} janvier 2025,

DECIDE

Article 1

Les tarifs des concessions de terrains, de cases de columbarium et des cavurnes des cimetières de Louyat, de Landouge et de Beaune-les-Mines sont augmentés de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2

Accusé de réception en préfecture
087-218708501-20241224-14165-AU-1-1
Reçu le 24/12/2024

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

I – CONCESSIONS DE TERRAIN DANS LES CIMETIERES DE BEAUNE-LES-MINES, LANDOUGE ET LOUYAT :

	Prix au m ²
Concession de 15 ans	134 €
Concession 30 ans	309 €
Concession 50 ans	772 €
Concession perpétuelle	3605 €

II– CONCESSIONS DE CASES DE COLUMBARIUMS DANS LES CIMETIERES DE LOUYAT ET DE BEAUNE-LES-MINES (durée de 15 ans)

Petite case (2/3 urnes)	Grande case (5/6 urnes)	Cavurne (2/3 urnes)
371 €	637 €	583 €

II – AUTRES TARIFS

Location des caveaux provisoires municipaux	32 € / mois
Réfection des allées suite aux travaux de fossoyage ou de pose de monument accomplis par des opérateurs funéraires	64 € / m ²
Travaux sur voirie pour branchement à l'aqueduc	66 € / m ²
Remplacement d'un badge permettant l'accès au cimetière en voiture, en cas de perte ou destruction	32 € l'unité
Forfait dû par les entrepreneurs en cas de perte de la clef confiée par la conservation pour accéder aux cimetières de Beaune-les-Mines et Landouge	477 €

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges par courrier adressé 2 cours Bugeaud ou par l'application Télérecours sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-218708501-20241224-14165-AU-1-1
Reçu le 24/12/2024

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Limoges, le 24/12/24

Émile Roger LOMBERTIE
Maire

Publiée en Mairie le 24/12/24